

REPRÉSENTATION ET GOUVERNEMENT

QUELS SYSTEMES ÉLECTORAUX ?

ARGUMENTAIRE DES JOURNEES DECENTRALISEES DE L'AFDC (2019)

Jean-Philippe Derosier et Philippe Blachère

Représenter et gouverner. Gouverner et représenter. Gouverner ou représenter.

Cette triple déclinaison du diptyque gouvernement – représentation pose toute la question du fonctionnement des régimes politiques et, plus particulièrement, des démocraties. Ces dernières reposent sur l'aphorisme classique du « gouvernement du peuple, par le peuple, pour le peuple » qui conduit à placer le « peuple » au centre de ce fonctionnement, oubliant alors que la démocratie traduit aussi un « gouvernement ». Or pour des raisons non seulement géographiques (étendue des territoires) et démographiques (importance des populations), mais aussi politiques, sociologiques et juridiques, le fonctionnement de la démocratie repose d'abord sur le principe du gouvernement représentatif dont les mécanismes ont été forgés à la fin du XVIII^e siècle, à une époque de rejet de la démocratie.

La représentation interroge la façon dont on peut la réaliser. Si l'élection s'est imposée progressivement comme la réponse classique proposée pour désigner les gouvernants, elle n'est pas l'unique critère de sélection des dirigeants politiques en démocratie et – surtout – sa concrétisation repose sur des techniques posées par le droit électoral dont la richesse et la complexité sont parfois abandonnées par les juristes qui laissent l'étude de la science électorale aux sociologues du politique. Réinvestir ce champ classique du droit constitutionnel est l'un des objectifs de ce programme annuel de l'AFDC.

L'élection soulève plusieurs séries de questions, intrinsèquement liées : celles de sa réalisation (qui renvoient aux techniques de sélection des candidats et, surtout, aux modes de scrutin) et celles de ses conséquences (qui renvoient principalement à la construction de majorité de gouvernement). Les unes et les autres sont liés car en fonction du mode de scrutin retenu, une majorité pourra être plus ou moins facilement construite, selon des modèles différents. C'est ce que l'on retrouve dans la déclinaison du diptyque initialement exposé :

- Représenter et gouverner : entend-on partir d'une représentation du peuple pour ensuite (pouvoir) construire un gouvernement ? Quel lien établir entre la représentation et le gouvernement ? L'un est-il indispensable à l'efficacité et à la survie de l'autre ?
- Gouverner et représenter : entend-on fixer comme objectif la construction d'un gouvernement, pour établir le mode de représentation permettant d'y parvenir ?

- Gouverner ou représenter : entend-on poser une distinction claire entre le gouvernement et la représentation, acceptant que certains modèles favoriseront davantage l'un au détriment de l'autre et réciproquement ?

Le choix d'un modèle de représentation (majoritaire, proportionnelle, mixte) a sans doute un impact sur le modèle de gouvernement (majoritaire, coalition, pluraliste) et sur sa pratique. C'est cet impact que l'on propose d'étudier à partir des modèles électoraux, conduisant à analyser le lien que les démocraties d'aujourd'hui établissent entre le gouvernement et la représentation du peuple.

En premier lieu, est concernée **la formation des gouvernements**. Quel rôle y jouent les modes de scrutin, avec l'ensemble des variables qu'ils intègrent et leur combinaison (majorité simple, absolue, qualifiée ; nombre de tours ; seuils de barrage et de qualification ; scrutin uninominal, binominal, plurinominal ; représentation majoritaire, proportionnelle, mixte ; scrutin direct ou indirect) ? Ces modes de scrutin (pré)déterminent-ils une forme et une logique de gouvernement dont on pourrait dresser une typologie ? Plus largement, le mode de désignation des représentants exerce-t-il un impact sur la légitimité des gouvernements ?

En second lieu, **l'influence des modèles électoraux sur l'exercice du gouvernement** soulève des questions. Les modèles électoraux affectent-ils le soutien politique ou parlementaire des gouvernants ? Si l'investiture parlementaire ne joue plus les fonctions qu'elle pouvait remplir dans la théorie classique du régime parlementaire, les mécanismes électoraux l'ont-ils remplacée ? Comment ? Peut-on établir des liens entre les modèles électoraux et les changements dans la composition des exécutifs ? Quid de la durée des gouvernements et de la recomposition des exécutifs ? Quel est l'impact des modèles électoraux des différents régimes politiques sur le fonctionnement interne de leurs partis politiques ? Existe-t-il des modèles électoraux qui permettraient de se passer de partis politiques, voire des « modèles électoraux » qui feraient fi de l'élection elle-même, reposant par exemple sur le tirage au sort ?

La démocratie, entendue comme « gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple », est aussi, sur le strict plan normatif, l'identité entre le peuple sujet de la norme (le peuple perçu comme l'auteur de la règle juridique) et le peuple objet de la norme (le peuple perçu comme destinataire de cette règle juridique), ainsi que l'a théorisé Kelsen dans *La démocratie. Sa nature, sa valeur* et, avant lui, Aristote, dans les *Politiques*, à propos du citoyen. Au sein des démocraties (nécessairement) représentatives, cela renvoie à la chaîne de légitimation continue que l'on doit pouvoir établir entre ce peuple sujet et ce peuple objet : comme les deux ne peuvent être identiques, car la démocratie la plus pure n'est pas réalisable, le truchement de la représentation impose cette chaîne de légitimation, consistant, à l'égard de toute norme édictée dans un ordre juridique, en la possibilité de pouvoir rattacher son destinataire à son auteur et considérer que le second est légitimé par le premier. Les interrogations sur les modèles électoraux concernent les façons de réaliser et de garantir cette chaîne de légitimation, tout en assurant que les normes pourront effectivement être élaborées, c'est-à-dire que les décisions juridiques pourront effectivement traduire les intentions politiques du peuple.

Enfin, quel est l'impact des règles électorales et des modèles sur **la fin des gouvernements** ? Les ruptures de coalition, la dissolution, le renversement sont des hypothèses qui pourront permettre d'illustrer cette interrogation générale.